

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 11 juin 2020 à  
20h00, à la Maison Vallier**

**Présidence :** Mme I. Garcia

|                    |                    |    |                       |                                |
|--------------------|--------------------|----|-----------------------|--------------------------------|
| <b>Présences :</b> | <b>Effectif :</b>  | 25 | <b>Sont excusés :</b> | M. Fabrice Muriset             |
|                    | <b>À l'appel :</b> | 21 |                       | M. Christian Zesiger           |
|                    | <b>Excusés :</b>   | 3  |                       | M. Joël Jeanmaire-dit-Quartier |
|                    | <b>Absent/e :</b>  | 1  |                       |                                |

**Absent/e :** Mme Laila Cinotti

**Sont également présents :**

M. Joël Boulogne, Président du Conseil communal  
M. Gérard De Montmollin, vice-Président du Conseil communal  
M. Jean-Claude Perrenoud, secrétaire du Conseil communal  
M. Jean-Bernard Simonet, vice-secrétaire du Conseil communal  
M. Michel Froidevaux, membre du Conseil communal  
M. Raphaël Constantin, administrateur communal  
Mme Christelle Petermann, comptable  
Mme Chloé Châtelain, chargée du procès-verbal

---

**Ordre du jour**

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2020 (pages 1 à 14)
3. Adoption comptes 2019
4. Demande de crédit d'un montant de CHF 24'500.- pour les travaux de remise en état de l'appartement de la rue Vallier 3 (pages 15 à 17)
5. Demande de crédit de CHF 27'500.- pour la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite au collège. (pages 18 à 20)
6. Demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'extension du Columbarium du cimetière (pages 21 à 22)
7. Demande de crédit de CHF 332'000.- pour le carrefour Malpierrez-RC5 et la création de deux arrêts de bus. (pages 23 à 26 + un plan)
8. Points en suspens – informations du Conseil communal
9. Divers

## 1. Correspondance - Appel

**Mme I. Garcia, Présidente :**

Chers collègues,  
Messieurs les membres du Conseil communal,  
Messieurs les représentants de la presse,  
Le public,

Bonsoir,

Je vous souhaite à toutes et à tous une très cordiale bienvenue et vous remercie d'avoir répondu à la convocation que nous a adressé le Conseil communal en date du 28 mai 2020.

Comme vous avez pu le constater, nous avons dû appliquer les règles de distances en vigueur actuellement. Cette distance physique ne nous empêchera pas pour autant d'avoir des échanges ouverts, francs et fructueux dans l'intérêt de notre village.

Les questeurs remplaçants sont : Mme Laure Persoz et M. Cosimo Pepe

Il est 20h03.

Je vous invite à commencer cette séance selon l'ordre du jour que nous avons reçu.

La correspondance reçue est la suivante :

Démission de Mme Régine Watrin et Mme Valérie Barbezat Niederhauser.  
Remerciements.

Liste des excusés :

M. Fabrice Muriset  
M. Christian Zesiger  
M. Joël Jeanmaire-dit-Quartier

Nous pouvons passer à l'appel.

*Appel selon la liste des présences par M. Jérémie Veillard*

**À l'appel :** 21 personnes présentes et 3 excusées. La majorité absolue est de 11.

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal est très heureux de vous présenter notre nouvel administrateur, Monsieur Raphaël Constantin.

Raphaël, à part le fait qu'il a une préférence pour le FC Sion, est plein de qualités, vous allez vous en rendre compte lorsque vous aurez à faire avec lui. Celles et ceux qui ont déjà travaillé avec lui ne me contrediront pas. Raphaël vient de terminer sa période d'essai avec brio et ce n'est pas un vain mot que de dire que la fonction d'administrateur communal lui va comme un gant.

Le Conseil communal est très heureux de cette nouvelle collaboration et nous lui souhaitons un avenir professionnel des plus captivant au sein de notre belle commune de Cressier ... Neuchâtel.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2020

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 13 février 2020 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous avez approuvé ce procès-verbal. Je remercie Madame Chloé Châtelain pour son élaboration.

## 3. Adoption comptes 2019

**Mme I. Garcia, Présidente:**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais juste en guise de préambule vous dire quelques mots concernant ces comptes avant de se plonger dans ces rapports et comptes. Vous avez certainement

pris connaissances de ces résultats en excédents de charges pour les comptes 2019 de CHF 89'431.91, qui est moindre que ce qui avait été prévu au budget. Pour mémoire de CHF 247'787.-, donc c'est mieux que le budget mais moins bien que les comptes de 2018. Ce qui maintient bien sûr la pression sur le Conseil communal, pour essayer chaque fois de s'améliorer encore un peu plus. On a eu pas mal de travaux à effectuer qui sont induits par la construction du quartier des Argilles, qui impliquait pour nous de faire des dépenses au niveau du PGEE. C'était un choix à faire. Si on faisait une partie du PGEE sans se connecter au reste du réseau, cela nous coutait moins cher mais on avait moins de subvention. Et a contrario, si on se connecte au réseau, on a plus de subvention. Quelques petits calculs ont été faits afin de faire le bon choix.

Concernant les fonds : Les fonds des eaux usées qui sont bien dotés, par contre pour ce qui est des déchets ménages, là il y a beaucoup moins d'argent sur ces fonds. On va vers une diminution de ces fonds, ce qui fait qu'il va falloir mettre en œuvre quelques réflexions pour trouver des économies là et ainsi éviter d'augmenter cette taxe déchets ou de l'augmenter le plus tard possible (la plus réduite possible). Voilà pour ces quelques informations de début.

Je passe aux remerciements de M. Claude Gaberell, pour la fiduciaire car c'est la dernière année qu'il travaillait pour nous après trois années 2017, 2018, 2019. C'est une autre fiduciaire que nous aurons à l'avenir.

Des remerciements également de la part du Conseil communal à l'attention de l'administration communale pour le soutien à Madame Christelle Petermann, comptable et notre administrateur M. Raphaël Constantin.

*Lecture des comptes par M. M. Froidevaux, Conseiller communal*

**Mme B. Gyger :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une certaine satisfaction que nous avons pris connaissance des comptes 2019 qui bouclent avec un excédent de charges de CHF 89'431.91, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 247'787.-. Plusieurs éléments expliquent la différence positive par rapport au budget.

Nous relevons tout d'abord la gestion rigoureuse de nos deniers publics par le Conseil communal. L'analyse des dépenses gérées uniquement ou principalement par la commune montre clairement que celles-ci sont très bien maîtrisées. Ainsi, les fonctionnelles liées à l'administration générale, à culture, sports, loisirs, église et à la protection environnement et aménagement bouclent toutes avec des charges inférieures au budget. Il en est de même des fonctionnelles ordre et sécurité publique ainsi que formation.

Nous constatons en outre qu'en raison notamment de la baisse de la part communale au service de l'ambulance, la fonctionnelle santé se solde également avec un résultat meilleur que budgétisé. Quant à la sécurité sociale, les subsides LAMal, la subvention au CAP et la part communale à l'aide sociale ont également été inférieures aux prévisions.

A contrario, les charges liées au pot commun des transports publics ont subi une hausse et les revenus de la fonctionnelle économie publique ont malheureusement diminué. Malgré une augmentation de la péréquation financière et compensations de charges, la fonctionnelle finances et impôts boucle également avec un résultat inférieur aux prévisions.

Les investissements réalisés en 2019 respectent parfaitement les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et du règlement communal sur les finances en matière de frein à l'endettement.

Encore un mot sur les indicateurs financiers qui montrent que notre taux d'endettement net et notre part des charges d'intérêts continuent d'être qualifiés de « bon ». Notre taux d'autofinancement ainsi que le poids des intérêts passifs restent faibles. Notre dette brute par rapport aux revenus, la proportion de nos investissements ainsi que la dette nette par habitant sont qualifiées de « moyen » et la part du service de la dette reste acceptable. Le résultat des comptes 2019, bien que qualifié selon les indicateurs financiers comme étant un déficit modéré, nous oblige à rester extrêmement vigilant.

N'oublions pas que le renforcement à hauteur de 2,5 millions de francs des mesures cantonales d'intégration professionnelle décidé fin avril par le Conseil d'Etat devra être supporté à raison de 1 million de francs par les communes au titre de la facture sociale harmonisée. De plus, nous ignorons quelle sera la chute des recettes fiscales que nous allons subir pas seulement en 2020, mais également durant les années à venir.

Pour conclure, nous remercions le Conseil communal, l'administrateur, la commission financière et bien sûr la comptable pour la présentation bien commentée des comptes et du rapport précis et détaillé. Le groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif aux comptes 2019 tel que présenté. Merci de votre attention.

**M. L. Cravero :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Les comptes de la commune présentent un excédent de charges de CHF 89'431.- pour l'année 2019, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 247'787.-.

Ce résultat, un peu meilleur qu'attendu, a été rendu possible par une bonne maîtrise des charges et par des revenus plus élevés dans le chapitre des taxes. Les rentrées fiscales ont été également un peu plus faibles qu'attendu, mais il est difficile de

demander plus de précision dans ce chapitre. Il est dommage de constater que notre commune n'arrive pas à atteindre l'équilibre lors d'une année de forte conjoncture, malgré une bonne gestion de nos finances.

La raison est relativement simple : notre revenu fiscal par habitant est parmi les plus bas du canton. Et bien que notre taux d'imposition soit très haut (nous sommes toujours dans le top 5 des impôts les plus élevés), nous n'arrivons pas à mettre un peu plus d'argent de côté pour gérer les crises. Espérons que les nouveaux logements prévus aux Argilles permettront d'améliorer nos rentrées fiscales.

En parlant de crise...Le Covid-19 aura probablement des impacts majeurs sur nos comptes 2020. Il est trop tôt pour faire des estimations, mais il est probable que la prochaine séance des comptes sera un peu moins rose. Alors réjouissons-nous de ce résultat « pas si mauvais » et remercions le Conseil communal et l'administration qui ont su gérer le ménage communal avec compétence et parcimonie.

Le groupe socialiste va donc accepter ces comptes en remerciant toutes les personnes qui se sont investies pour les présenter.

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Arrêté relatif aux « Comptes 2019 ».

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

|   |
|---|
| <p><b>4. Demande de crédit d'un montant de CHF 24'500.- pour les travaux de remise en état de l'appartement de la rue Vallier 3</b></p> |
|---|

**Mme I. Garcia, Présidente:**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un parti souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 juin écoulé, la commission financière a examiné la demande de crédit de CHF 24'500.- pour les travaux de remise en état de l'appartement de la rue Vallier 3. Les travaux de rénovation prévus sont à notre avis indispensables afin de permettre aux locataires de disposer d'un appartement conforme aux normes de

salubrité. Il est évident qu'une fois la rénovation terminée, le montant du loyer devra être adapté.

Bien que l'objet ne figure pas au budget des investissements, l'exigence de 70 % du degré d'autofinancement des investissements 2020 continue d'être respectée, degré demandé au vu du taux d'endettement net de la commune selon l'article 5, alinéa 2 du règlement communal sur les finances. C'est à l'unanimité que les membres de la commission financière acceptent cette demande de crédit.

**M. F. De Montmollin :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a pris connaissance de l'état de décrépitude de cet appartement. Probablement qu'il n'y a eu aucune intervention depuis le départ des concierges, Mme et M. Bugada il y a une vingtaine d'années. Aussi, le groupe considère que ce crédit est utile et nécessaire et donc il le votera à l'unanimité.

**M. A. Grandjean :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Effectivement, tout le monde est d'accord, cela mérite un coup de pinceau et quelques rénovations. Ce que nous voulons savoir c'est que cet appartement est plus au moins destiné à la culture dans ces derniers temps. Est-ce que la commune peut nous donner des informations sur le futur de son activité ?

Mais, le groupe socialiste va accepter cette demande de crédit. Car dans les temps qui court, de soutenir des industries locales pour des demandes de crédit de petites importance comme ça, je pense que c'est très important.

**M. J. Boulogne, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le but futur de ces locaux restera plus au moins identique, c'est-à-dire voué à la culture. Quelques petits artisans travaillent dedans. Il n'y a pas de changement prévu.

Pour répondre à la question financière de toute à l'heure, le loyer va être évidemment adapté afin qu'il soit toujours abordable pour les locataires. Il restera voué à la culture, pourvu qu'il y ait des candidats. Ce n'est plus l'ADC elle-même qui gèrera ça, mais le Point d'ex. Le résultat sera le même à quelque part. Nous souhaitons toujours qu'il y ait des expositions dedans et que les gens puissent s'y exprimer.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>5. Demande de crédit de CHF 27'500.- pour la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite au collège</b></p> |
|--|

**Mme I. Garcia, Présidente:**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 27'500.- pour la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite au collège, un crédit porté au budget des investissements 2020 à hauteur de CHF 25'000.-. Durant les week-ends, la cuisine du collège est régulièrement louée et d'autres manifestations sont également organisées au collège tout au long de l'année.

La création d'un WC pour personnes à mobilité réduite est donc indispensable et répond aux directives de la LHand. Pour toutes ces raisons, la commission financière accepte à l'unanimité la demande de crédit soumise.

**M. A. Chittani :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR accepte à l'unanimité la demande de crédit se montant à CHF 27'500.- portant sur la réalisation d'un WC pour personnes à mobilité réduites à l'extérieur du collège. En effet, l'article premier de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) nous oblige, à juste titre, de mettre en place les mesures nécessaires pouvant aider ce groupe de personnes.

Cette question n'est toutefois pas complètement close puisqu'il s'agira, dans un futur à court ou moyen terme, de devoir repenser également l'intérieur du collège qui ne se prête pas, pour l'instant, à accueillir des élèves, enseignants ou parents à mobilité réduite dans les étages autres que le rez-de-chaussée.

**M. D. Veuve :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité l'arrêté qui nous est proposé ce soir. Nous considérons que vu l'utilisation régulière de la cuisine par des particuliers, il est parfaitement normal d'adapter les WC afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite également. Le groupe aurait toutefois une requête supplémentaire à l'attention du Conseil communal, qui ne porte pas sur un montant considérable, mais dans la mesure où nous voulons rendre ce WC accueillant pour tout le monde, ne pourrait-on pas envisager d'y poser une table à langer, un petit truc qui se fixe au mur et que nous pouvons rabattre. Car là aussi, les parents qui louent la cuisine sont souvent dans le cadre de manifestations familiales et nous ne pouvons pas exclure qu'il y ait des petits et il est plus simple de le faire dans un sanitaire que sur un coin de la table à manger.

**M. J. Boulogne, Conseiller communal :**

C'est une excellente suggestion. Nous allons mettre ça à l'œuvre rapidement. Je dirais que c'est une lacune de ma part et que je n'y ait pas pensé. Ce point sera mis à l'ordre du jour très rapidement.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

|   |
|---|
| <p><b>6. Demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'extension du Columbarium du cimetière</b></p> |
|---|

**Mme I. Garcia, Présidente:**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la commission financière a examiné la demande de crédit de CHF 45'000.- pour l'extension du Columbarium du cimetière, crédit porté sur le budget des investissements 2020 pour CHF 40'000.-. En raison du nombre restreint d'emplacements encore libres, il est nécessaire de procéder aux travaux de

prolongement des niches cinéraires. Sachant que le prix pour la construction des 30 niches construites en 2012 avoisinait les CHF 29'000.-, le coût pour les 52 niches prévues est à notre avis tout à fait correct. C'est à l'unanimité que les membres de la commission financière acceptent cette demande de crédit.

**M. D. Veuve :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Comme le rapport le mentionne, cet investissement correspond à un besoin, car le nombre de niche disponible confine vers zéro. Le groupe socialiste approuvera le crédit qui nous est sollicité ce soir. On a toutefois une question pour le Conseil communal : L'article 6.25 de notre règlement de police prévoit que les niches sont louées par la commune et que le tarif est fixé par le Conseil communal dans un arrêté. Nous n'avons pas été en mesure de trouver ce tarif sur le site internet de la commune. Nous souhaitons savoir si le Conseil communal pouvait nous en dire quelque chose ? Ceci ne changera pas le résultat de notre vote.

**M. J.-B. Simonet, conseiller communal :**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Le règlement du cimetière fait partie du règlement de police. Sur le règlement de police, il est stipulé que pour le cimetière, pour les habitants de Cressier au moment du décès est gratuit et autant pour l'ensevelissement que pour la tombe du souvenir ou pour le columbarium. En faisant des recherches au sein de la commune, nous avons vu que l'arrêté communal a été signé mais n'a pas été mis sur le site internet de la commune. Entre l'arrêté et le règlement de police communal il y a encore des différences de prix. Mais il y a un prix pour les gens habitants dans le canton et les gens hors canton. Un nouvel arrêté sera présenté à l'automne, car les montants doivent être coordonnés sur ces deux éléments.

**Mme M. Charpié Dewarrat:**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Notre commune a bien compris que les mœurs et coutumes de notre société évoluent et changent et que même dans les domaines aussi privés et personnels que les rituels liés aux funérailles on assiste à des changements sociétaux.

En effet, depuis quelques années, les incinérations sont plus nombreuses et les demandes pour des espaces dans le columbarium sont en hausses. Afin de répondre au mieux aux attentes des familles de notre village et des travaux d'extension du columbarium sont en effet envisagés. Dès lors, c'est à l'unanimité que le groupe PLR

accepte cette demande de crédit de CHF 45'000.- pour la réalisation de ces travaux. De plus, la réalisation future s'inscrira parfaitement dans l'esthétisme du mur existant.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

|   |
|---|
| <p><b>7. Demande de crédit de CHF 332'000.- pour le carrefour Malpierres-RC5 et la création de deux arrêts de bus</b></p> |
|---|

**Mme I. Garcia, Présidente:**

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une commission souhaite s'exprimer ?

**Mme B. Gyger :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 juin écoulé, la commission financière a également examiné et accepté à l'unanimité la demande de crédit de CHF 332'000.- pour le carrefour Malpierres-RC5 et la création de deux arrêts de bus.

La réalisation d'une piste de présélection sur la RC5, le déplacement et la mise en normes des 2 arrêts de bus provisoires, la création d'un passage pour piétons muni d'un îlot central et le prolongement du trottoir le long de la RC5 sont indispensables pour assurer la sécurité des piétons et permettre l'absorption de l'augmentation du trafic attendue dans ce secteur. Nous avons évoqué la nécessité, une fois la modification du carrefour réalisée, de prendre des mesures de sécurité supplémentaires, à savoir l'installation d'un miroir au nord et le prolongement de la limitation de vitesse sur la RC5, mesures qui n'impacteront par ailleurs nullement les aménagements prévus par le présent arrêté. A noter encore que ce crédit a été inscrit au budget des investissements pour CHF 300'000.-.

**Mme M. Cravero :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La réfection du carrefour des Malpierres, ainsi que la création de deux arrêts de bus à cet endroit nous paraissent pertinentes telles qu'elles sont proposées. Le groupe socialiste accepte donc la demande de crédit relative, d'une valeur de CHF 332'000.-

Nous aurions également une demande à adresser au Conseil communal. En étudiant le dossier, nous nous sommes rendus compte qu'il serait judicieux de limiter la vitesse à 50 à l'heure, afin d'améliorer la sécurité au niveau du nouveau carrefour. Nous voulions donc savoir si la commune est d'accord de prendre contact avec l'Etat pour demander une modification de la vitesse de circulation à cet endroit. Merci

**M. J. H. Martin :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit pour la modification du carrefour Malpierrez-RC5 ainsi que la création de deux arrêts de bus qui se montent à une somme de CHF 332'000.- et tout en sachant que ce projet proposait trois buts bien distincts, qui sont merveilleusement détaillés dans le rapport qui se trouve devant vous. D'une part, le maintien d'une fluidité de la circulation tout en tenant compte de l'augmentation du trafic. La réalisation de deux arrêts de bus, tout en augmentant la sécurité des piétons et bien sûr d'assurer les connexions entre le futur trottoir le long de la RC5, le chemin des Malpierrez et celui de l'accès de Frigemo.

Toutefois, l'étude aurait pu comprendre l'éventualité d'un miroir pour faciliter la visibilité sur la RC5 au « STOP » de Frigemo. Ainsi que le changement d'une signalisation aujourd'hui à 60 km/heure à une réduction de la vitesse par une nouvelle signalisation à 50 km/heure le long de cette voie.

Ce sont deux éléments qui sont ressortis de la discussion au sein du groupe PLR et je pense qu'il faudrait en prendre compte. Ce qui est également favorable, c'est que sur l'enveloppe totale des CHF 468'000.- la partie RC5 est prise en charge par le service des ponts et chaussées et ce qui représente quand même une économie à la commune d'environ 29 %. Toujours est-il, qu'en vue de ces éléments de réflexion ainsi que cette étude faite pour une sécurité nécessaire dû à l'augmentation du trafic occasionné par ce nouveau quartier des Argilles qui va accueillir 120 logements, le groupe PLR est favorable à l'octroi de ce crédit et remercie le Conseil communal pour le rapport et le travail fourni

**M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La question relevée par les trois interventions sur la vitesse a été discutée, tout d'abord avec les spécialistes, le bureau Christe & Gygax puis à la commission ETUD et finalement au sein du Conseil communal. Je me réfère à la discussion que nous avons eue avec les spécialistes qui nous ont indiqué que si on veut diminuer la vitesse sur une route il y a deux possibilités.

La première est de mettre des panneaux qui indiquent une diminution de vitesse, la deuxième c'est de réduire la largeur de la route. Réduire la largeur de la route pour donner un sentiment d'insécurité à l'automobiliste et le forcer à freiner. Ce sont les deux possibilités qu'il y a. La possibilité consistant à mettre des panneaux est nettement moins efficace dans les faits que la réduction de la largeur de la route ou la mise en place d'obstacles visuels qui complique la circulation routière.

Et c'est pour ça, que le Conseil communal s'est décidé sur une variante dans laquelle on ne proposait pas d'abord en blanc une réduction de la vitesse mais la création d'un îlot central qui aura comme effet, que visuellement l'automobiliste va avoir le sentiment que la route est plus étroite que ce qu'elle est avant et après. Et donc, de fait de l'étrécissement de la route va freiner. Et ça, c'est une réaction qui, paraît-il est automatiquement observée.

La proposition du Conseil communal jusqu'à aujourd'hui c'est de dire, on réalise l'ouvrage et on observe. Et si effectivement, suite à la réalisation de l'ouvrage il s'avère qu'il faut encore abaisser la vitesse pour augmenter la sécurité, c'est quelque chose que l'on peut faire dans une deuxième mesure et donc changer les panneaux.

Et dans une vision globale de la traversée de la localité depuis Cornaux jusqu'à Cressier, parce qu'il se posera peut-être aussi en même temps la question de la prolongation du 60 km/heure en direction de Cornaux ou du 50 km/heure, la question de jusqu'où doit aller le 30 km/heure et doit commencer le 50 km/heure respectivement le 60 km/heure.

Il se pose donc la question de la vitesse sur toute la traversée de Cressier et pas simplement à cet endroit-là. Il nous semble que la priorité ne doit pas être au niveau de la limitation de la vitesse, donc de changement des panneaux mais la priorité doit être posée au niveau de l'aménagement du carrefour et donc de générer visuellement un effet d'étonnement pour l'automobiliste et un freinage. Je vous remercie.

**M. A. Chittani :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai une question suite à une discussion que j'ai pu avoir avec d'autres personnes du village. Cornaux aurait reçu une subvention de l'Etat qui aurait permis de financer en grande partie l'abri de bus et les différents aménagements qu'ils ont faits pour la mobilité. Ce montant est assez important et réussirait à couvrir la plupart de l'investissement qui est aujourd'hui discuté et auquel je ne m'oppose pas du tout. Est-ce que ce crédit a été aussi proposé à Cressier ? Est-ce qu'il a été refusé parce que en contrepartie il y avait des choses qu'on devait concéder ?

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a des subventions qui sont accordés lorsqu'on construit des arrêts de bus selon la LHand, loi pour les personnes à mobilité réduite et la subvention est de 20 % par côté, donc il y a deux arrêts, le bus s'arrête dans un sens puis dans l'autre et ils font la différence les deux arrêts. C'est 20 % par arrêt mais maximum CHF 20'000.-. Lorsqu'on observe les chiffres dans le rapport qui vous a été distribué, les arrêts de bus s'élève à CHF 98'000.-. Donc on aura deux fois presque CHF 20'000.-. Alors après on peut aussi dire, alors on va utiliser ces CHF 20'000.- pour installer un arrêt de bus ou quelque chose d'autre. Pour le moment, on n'est pas aller si loin avec la réflexion. Le nombre d'arrêt de bus qui sont équipés d'une protection est très très réduit mais on peut rentrer en matière. On est toujours coincé entre ce serait bien de faire ça et on va pouvoir s'offrir ça. Voilà la réflexion du Conseil communal. Est-ce que j'ai répondu à la question ? Je vous remercie.

*Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia*

**Mme I. Garcia, Présidente:**

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

## 8. Points en suspens – informations du Conseil communal

**M. M. Froidevaux, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La période compliquée liée au Covid-19 que nous venons de vivre a amené le Conseil communal à prendre un certain nombre de décisions. Il s'agissait, d'une part, de prendre des mesures de protection de notre personnel communal et d'autre part de soutenir les organisations, entreprises ou associations locataires de la commune.

Je ne vais pas vous lire le détail de chaque action mais voici un résumé des coûts financier, à ce jour, en relation avec le Covid-19.

Réduction de 2 mois de loyer : CHF 28'400.-

*(pour : Interlude, Tartine et Chocolat, 12h30, les perce-neiges, l'orthophonie, les Briskards, le centre portugais, Caveau de l'Entre-deux-Lacs, Corporation St-Martin, My Dog's cool, Sport 2000, etc.)*

Des remboursements de cartes journalières CFF. Les gens n'ont pas pu les utiliser et certaine nous ont été retournées. Ceci nous a coûté CHF 320.-

Achats : CHF 4'100.-

*(Gels hydroalcoolique, plexiglas, illumination du Château en vert, location d'un ordinateur portable pour du télétravail, etc.)*

Jobs : CHF 300.-

*(Mise en place CG par les TP, affichage des informations Covid-19, etc.)*

Collège : CHF 5'600.-

*(Nettoyage complet du collège et de la salle de gym, préparation des gels pour les 140 élèves et l'équipement de chaque classe, papiers ménages, etc.)*

Total : CHF 38'720.-

**M. J. Boulogne, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Deux informations. Comme vous avez pu le constater ou l'entendre dire, à partir d'une certaine phase de deconfinement, nous avons connu pas mal de désagréments de vandalisme dans la commune. Ça s'est passé au collège et à la Raisse. Nous avons réinstauré un contrôle journalier par des patrouilles privées, je tiens à le préciser.

Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de la police cantonale qui malheureusement est en effectif plus que réduit. Nous aimerions vous demander, que lorsque vous constatez quelque chose, appeler directement la police. Le lendemain c'est trop tard. On a eu des gros dégâts par exemple au collège et sur le bâtiment du parascolaire où des gens sont passés par là et nous disent le lendemain qu'ils y avaient trop de désordre au collège.

Appelez la police ! C'est une demande. A ce moment-là, ils envoient police secours qui intervient rapidement (pour autant qu'ils aient les moyens) mais les patrouilles de police de proximité sont insuffisantes. On a deux patrouilles sur tout le littoral le samedi soir. Vous avez pu voir ce qui s'est passé à Auvernier. On a besoin que la population appelle directement. Premier rappel que je fais.

Maintenant, la deuxième information, notre manifestation du 1<sup>er</sup> août, qui se déroule le 31 juillet aura lieu. Elle aura lieu d'une manière qui n'est pas encore définie. Comme sujet toujours à la décision de la Confédération ou appuyée par le Canton, une manifestation aura lieu, sous quelle forme nous ne pouvons pas encore vous l'indiquer. Nous espérons fin juin pouvoir donner les informations complémentaires. Je ne veux pas être pessimiste, mais une grosse manifestation sur la place du village ne sera probablement pas envisageable. Un feu d'artifice aura lieu. Pour le reste des festivités, nous allons aller à mesure des annonces qui nous sont faites. Je vous remercie de votre attention.

**M. G. De Montmollin, Conseiller communal :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a environ une année, c'est-à-dire le 20 juin 2019, votre Conseil traitait de deux sujets touchant le photovoltaïque. D'une part, une information du Conseil communal concernant la politique que le Conseil communal allait adopter pour le traitement des projets photovoltaïques dans le vieux village. Et d'autre part, une demande de crédit de CHF 50'000.- pour la réalisation de Cressier Solar.

Je voulais vous donner quelques nouvelles concernant ces deux objets.

Tout d'abord, depuis le 20 juin de l'année dernière, le Conseil communal a reçu 18 demandes de pose de panneaux solaires photovoltaïques dans le village de Cressier. Ce qui par rapport aux 5 déposées l'année d'avant, est une augmentation très importante. On peut dire que le photovoltaïque est à la mode à Cressier et que Cressier Solar, y est un petit peu pour cela.

Sur les 18 demandes de pose de panneaux solaires, le Conseil communal en a préavisées 17 favorablement, dont 3 qui se trouvent dans le vieux village en zone d'ancienne localité et ces trois dans cette zone sont aujourd'hui réalisées. Le Conseil communal en a préavisé une négativement.

Votre Conseil a aussi, comme dit, approuvé un crédit de CHF 50'000.- pour la participation de la commune de Cressier à la création de la société Cressier Solar. Cette société a été créée tout début mars et comprend 43 actionnaires. A noter que sur ces 43 actionnaires, une vingtaine habitent dans la zone d'ancienne localité et ont bien compris la logique de Cressier Solar. Nous les en remercions.

Je veux juste encore faire un tout petit point « financier ». Mille francs investis dans Cressier Solar permettent de mettre en place une installation qui produit 0,8 Kwh de puissance installée. Les mêmes mille francs investis sur le toit d'un bâtiment individuel sur la Commune de Cressier, permettent de produire, sur la base des documents que nous avons reçus sur les différentes autorisations, en gros 0.2 Kwh. Cressier Solar permet pour les gens qui ont un souci pour l'environnement de générer quatre fois plus d'énergie pour le même montant investi que les projets individuels qui sont proposés sur la Commune de Cressier.

Il s'agit donc, d'un projet qui se veut intéressant du point de vue urbanistique parce qu'il ne nuit pas à la zone d'ancienne localité et un projet qui se veut aussi très intéressant du point de vue financier et durabilité parce qu'il permet de produire en grande quantité pour un investissement moindre qu'un investissement individuel sur le toit d'un bâtiment individuel, de l'énergie verte. Je vous remercie pour votre attention.

**M. J.-B. Simonet, conseiller communal :**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Le chauffage à distance : Les études énergétiques chez VARO ont pris du retard dû au Covid-19. Le canton confirme que le projet peut être subventionné par le programme bâtiment, ceci est une bonne nouvelle. La demande de subventions chez Klik est en cours et chez Celsius ils sont confiants quant à la possibilité de les recevoir. Celsius a rendez-vous chez HRS pour étudier la mise en place du raccordement ainsi que celui de Prévoyance.NE. Une information à la population est prévue fin octobre mi-novembre 2020. La fourniture de la chaleur est prévue 2022-2023.

*(Klik : Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub>, fondé par les entreprises pétrolières en 2012)*

Balayeuse : Depuis le 25 mars les droits politiques ont été bloqués par le Conseil d'Etat jusqu'au 31 mai. Cela nous a repoussé le délai référendaire au 8 juin, ainsi que la commande définitive. La commande définitive a été faite le 09 juin 2020. Le délai de livraison nous sera communiqué ultérieurement. Merci de votre attention

La mesure du PGEE 8 va débuter sous peu. Nous avons une séance de préparation du chantier lundi prochain avec le bureau d'ingénieur, l'entreprise, le chef d'arrondissement, Fabien Linder et moi-même. Les travaux commencent normalement fin de semaine prochaine et vont durer à peu près 7 à 8 semaines, ce qui veut dire que on peut penser que fin août ou début septembre le revêtement sera fait depuis le canal Malbor jusqu'au carrefour des Malpieres pour l'allée piétonne.

|                  |
|------------------|
| <b>9. Divers</b> |
|------------------|

**Mme L. Persoz :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Suite à la lecture des comptes 2019 avec le nouveau modèle comptable MCH2, nous constatons qu'un certain nombre de conseillers généraux souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une formation sur la manière de lire le budget et les comptes communaux. Cela permettra à tous de voter sur leurs acceptations en pleine connaissance de cause. Reste à définir la forme que cette initiation pourrait prendre.

Par exemple, sous la forme d'une soirée cours pour les conseillers généraux de la commune qui le souhaitent. Il existe un document officiel sur le site cantonal ne.ch mais cela reste dur à comprendre sans une base solide. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre ce cours sur pied au début de la prochaine législature.

**M. D. Veuve :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons pu bénéficier pour la première fois en vue de la séance de ce soir de la remise des documents du Conseil général de façon électronique. Je pense que c'est une bonne chose et que ça permet d'économiser pas mal de papier et des frais de port. Je me permets quand même de souligner que la qualité du scan, en particulier des comptes n'était pas très satisfaisant et que certaines pages étaient même difficiles à lire. Donc si on pouvait essayer d'une façon ou d'une autre d'améliorer cette situation en vue du budget et des comptes futurs ce serait bien.

Ou alors autre variante, c'est celle qui est appliquée en Ville de Neuchâtel (qui est mon employeur). Les comptes et les budgets sont envoyés en papier au 41 Conseillers généraux et tous les autres rapports dans le courant de l'année sont envoyés en format électronique. Mais comptes et budget sont envoyés en papier.

C'est peut-être un point qu'il faudra qu'on discute une fois à l'occasion dans le cadre de la mise en place de la nouvelle équipe. Merci.

**Mme I. Garcia, Présidente :**

A vos agendas. Je vais vous communiquer les dates des prochaines séances de notre Conseil général :

le jeudi 1 octobre 2020 à 20h00

le samedi 12 décembre 2020 à 17h00

le jeudi 14 janvier 2021 à 20h00 pour la constitution des nouvelles autorités.

Nous arrivons au terme de ce Conseil général, et vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles un bel été malgré les contraintes de notre nouvelle normalité et me réjouis de vous retrouver en octobre le cœur plein d'enthousiasme, en pleine forme afin de poursuivre ensemble à travers de débats fructueux, de nouveaux projets, de nouveaux défis, de poursuivre ensemble la mission qui nous a été confiée par nos concitoyens et qui est maintenant de notre responsabilité en tant qu'élus du peuple. Je vous remercie pour votre attention et vous propose de clôturer cette séance. Merci de transmettre les rapports écrits à Madame Châtelain à l'issue de la séance.

**La séance est levée à 21h12.**

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,**  
La Présidente,                      le Secrétaire,  
I. Garcia                                      J. Veillard